

MERE DE 3 ENFANTS estimation de votre pension

Les fonctionnaires, mères de trois enfants bénéficient du départ anticipé (possibilité de partir quand elles le veulent).

Pour le calcul de leur retraite, elles bénéficient des règles en vigueur l'année où elles remplissaient les conditions 15 ans et 3 enfants.

La loi a revu ces deux dispositions. En fonction de votre année de naissance le tableau ci-dessous vous indique ce qui va changer pour vous.

Dans notre document, nous appelons :

- **instits** : toutes les mères qui ont eu 15 ans de services actifs (instits). Elles avaient la retraite à 55 ans avant la réforme de 2010.
- **PE** : les autres mères de 3 enfants (retraite à 60 ans avant la réforme)

	Je peux partir quand je le veux	Je garde l'ancien mode de calcul	On m'applique les nouvelles règles de calcul.
J'aurai 15 ans d'ancienneté et 3 trois enfants après le 31/12/2011.	Non	Non	Oui
J'aurai 15 ans et 3 enfants en 2011	Oui	Non	Oui
PE : J'ai eu 15 ans d'anc. et 3 enfants avant janvier 2011.			
• Je suis née en 1956 ou après	Oui	Seulement si vous partez avant le 1/07/11. (dossier à déposer en déc 2010)	Oui si vous partez après le 01/07/11.
• Je suis née en 1955 ou avant	Oui	Oui	Non
Instit : J'ai eu 15 ans d'anc. et 3 enfants avant janvier 2011.			
• Je suis née en 1961 ou après	Oui	Seulement si vous partez avant le 1/07/11. (dossier à déposer en déc 2010)	Oui si vous partez après le 01/07/11
• Je suis née en 1960 ou avant	Oui	Oui	Non

Votre pension selon «l'ancien» mode de calcul

Le montant est en brut, pour obtenir le **net** vous devez retirer environ **10 %**.

Quand votre 3ème enfant aura 16 ans, vous bénéficierez d'une majoration de 10% (et + 5% par enfant supplémentaire).

Notre tableau correspond exactement à la situation **des instit ou PE qui, en 2003**, remplissaient la double condition 15 ans et 3 enfants (situation la plus fréquente).

Pour celles qui remplissent cette double condition entre 2003 et 2006, le montant est légèrement inférieur.

Pour celles qui remplissent cette double condition entre 2008 et 2011, le montant sera nettement inférieur..

annuités	échelons			
	11	10	09	08
	Pension en euros (brut)			
20	1218	1133	1050	983
21	1279	1189	1102	1032
22	1340	1246	1155	1081
23	1401	1303	1207	1130
24	1462	1359	1260	1179
25	1523	1416	1312	1229
26	1583	1473	1365	1278
27	1644	1529	1417	1327
28	1705	1586	1470	1376
29	1766	1643	1522	1425
30	1827	1699	1575	1474
31	1888	1756	1627	1523
32	1949	1813	1680	1573
33	2010	1869	1732	1622
34	2071	1926	1785	1671
35	2132	1983	1835	1720
36	2193	2039	1890	1769
37	2254	2096	1942	1818
38	2314	2153	1995	1868
39	2375	2209	2047	1917
40	2436	2266	2100	1966
41	2436	2266	2100	1966

Vous devez au préalable connaître votre nombre d'annuités :

Les annuités, il s'agit :

- **Des services de stagiaires et de titulaires dans la fonction publique à temps complet ou à temps partiel. Les services auxiliaires validés.**
- **Des bonifications, dont celles pour enfants.**

Exemple :

	École normale	Service de non titulaire validés	Temps Complet	Mi-temps	Enfants nés avant 2004	
	2 ans	1 an	19 ans	10 ans	3	Total
Annuités	2	1	19	5	3	

Rappel : celles qui sont aujourd'hui à 5 ans et moins de la retraite ne sont pas concernées

Votre pension selon le «nouveau» mode de calcul

Vous êtes à plus de cinq ans et vous partez après juin 2011 :

Vous allez percevoir

avant décote

- Pour obtenir le net vous devez retirer 10 %. Quand votre 3ème enfant aura 16 ans.
- Vous bénéficierez d'une majoration de 10% (et + 5% par enfant supplémentaire).

Ce tableau vous donne le montant avant décote. Mais en fonction de votre âge et de votre durée d'assurance, vous subirez sans doute de la décote. Voir ci dessous

annuités	échelon			
	11	10	09	08
20	1100	1023	948	888
21	1155	1075	996	932
22	1210	1126	1043	977
23	1265	1177	1090	1021
24	1320	1228	1138	1065
25	1376	1273	1185	1110
26	1431	1331	1233	1154
27	1486	1382	1280	1199
28	1541	1433	1328	1243
29	1596	1484	1375	1288
30	1651	1535	1423	1332
31	1706	1586	1470	1376
32	1761	1638	1517	1421
33	1816	1689	1565	1465
34	1871	1740	1612	1510
35	1926	1791	1660	1554
36	1981	1842	1707	1598
37	2036	1894	1755	1643
38	2091	1945	1802	1687
39	2146	1996	1849	1732
40	2201	2047	1897	1776
41	2256	2098	1944	1821

Pour établir vos annuités voir page précédente.

Décote : pour ne pas subir de décote, il faudra 41 ans et 6 mois de durée d'assurance ou atteindre l'âge butoir (67 ans pour une PE et 62 ans pour une instit).

Durée d'assurance : elle prend en compte le travail effectué dans le public et le privé, les enfants. Elle se calcule de la façon suivante :

Pour chaque année travaillée		Pour chaque enfant né quand vous étiez		
à temps complet ou partiel dans le public	dans le privé	Salariée du public		salariée du privé
		Né avant 2004	Né après 2004	
1 an	1 an mais voir votre relevé CNAV.	1 an	6 mois (si pas de congé parental ni de tps partiel)	2 ans

Exemple : une instit née en 1966 décide de partir à 56 ans :

Elle a travaillé **5 ans** dans le privé, **19 ans** dans le public à temps complet, **10 ans** à 1/2 temps et elle a eu **1 enfant** quand elle travaillait dans le privé et **2 enfants**, avant 2004, quand elle travaillait dans le public. :

Sa durée d'assurance sera de $5 + 19 + 10 + 2 + 2 = 38$ a

Pour ne pas subir de décote elle aurait dû attendre d'avoir 41,5 ans de durée d'assurance ou atteindre son âge butoir (62 ans).

Comme elle a 38 ans de durée d'assurance, il lui manque : $41,5 - 38$ soit 3,5 ans.

Sa décote sera de $5\% \times 3,5 = 17,5\%$. Elle devra retirer 17,5% du montant qui figure dans le tableau ci dessus.

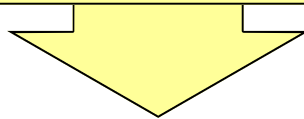
Dans les pages 5 et 6 nous vous avons mis la décote correspondant à votre situation.

Récapitulatif : mères de 3 enfants.

Vous êtes à moins de cinq ans de la retraite vous pouvez partir quand vous le voulez, en conservant l'ancien mode de calcul.
Seules les pages 1 et 2 vous concernent.

Vous êtes à plus de 5 ans de l'âge de la retraite et vous hésitez à partir avant ou après juin 2011 :

Avant de prendre votre décision, comparez ce que vous toucherez en fonction de votre date de départ.



1—Estimez votre retraite pour un départ avant le 30 juin 2011 : [tableau page 2](#) .

2— Estimez votre retraite pour un départ après le 30 juin 2011.

- **2-1** Le tableau page 3 vous indique **votre pension hors décote**. Vous devez juste calculer le nombre d'annuités que vous aurez à la date de votre départ (voir notre explication page 2).

- **2-2** Vous devez **retirer la décote**.

La décote dépend de votre durée d'assurance et de votre âge de départ. Nos 2 annexes, *page 5 décote des instits* et *page 6 décote des PE*, vous permettent de connaître votre décote.

Durée d'assurance : pour connaître les conditions de prise en compte des enfants et du travail dans le privé et le public, voir notre explication page 3.

3— quelques compléments :

- Si vous prolongez votre activité, vous changerez sans doute d'échelon. Pensez à l'intégrer dans votre calcul (retraite après juin 2011, page 3)
- Pour l'instant la majoration de 10% aux 16 ans du 3ème enfant est maintenue et non imposable. Sera-t-elle maintenue à l'avenir ? Seulement pour ceux et celles qui la perçoivent déjà ? Forfaitisée ?
- Lorsqu'on part en retraite, c'est définitif ; on peut travailler mais on ne peut pas suspendre sa retraite pour redevenir PE titulaire.
- Si vous décidez de partir en juin 2011, la demande est à faire avant fin déc 2010, téléchargez le **formulaire de départ sur le site de l'IA**.
- demandez aussi une estimation de votre pension à l'Inspection.

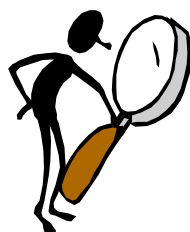
Vous êtes très nombreuses à nous interroger :

Le sgen-cfdt traite prioritairement les demandes de ses adhérents mais il essaie aussi de répondre à toutes et tous. Deux conditions toutefois :

- Regardez d'abord si la réponse ne se trouve pas ce notre document.
- Posez-nous vos questions par mail (amiens@sgen.cfdt.fr).

Décote : instits "mères 3 enfants"

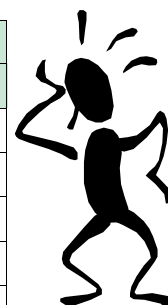
annexe 1



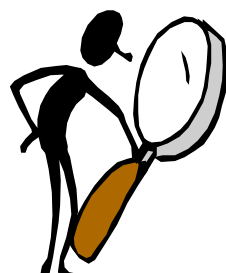
**instits nées
en 1963
et après**

Âge départ en retraite.	Durée assurance						
	36 et -	37	38	39	40	41	41,5
57 a. et avant	25%	22,5%	17,5%	12,5%	7,5%	2,5%	0%
58	20%	20%	17,5%	12,5%	7,5%	2,5%	0%
59	15%	15%	15%	12,5%	7,5%	2,5%	0%
60	10%	10%	10%	10%	7,5%	2,5%	0%
61	5%	5%	5%	5%	5%	2,5%	0%
62	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Âge départ en retraite.	Durée assurance						
	36 et -	37	38	39	40	41	41,25
56 ans 9 m et avant	25%	21,25%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
57	23,75%	21,25%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
58	18,75%	18,75%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
59	13,75%	13,75%	13,75%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
60	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%	6,25%	1,25%	0%
61	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%	1,25%	0%
61 ans 9 mois	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%



**instits nées
en 1962**

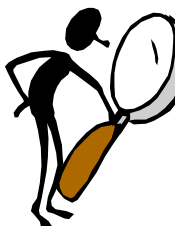


**instits nées
en 1961**

Âge de départ en retraite	Durée assurance						
	36 et -	37	38	39	40	41	41,25
56 ans 6 m et avant	25%	21,25%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
57	22,5%	21,25%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
58	17,5%	17,5%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
59	12,5%	12,5%	12,5%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
60	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	6,25%	1,25%	0%
61	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	1,25%	0%
61 ans 6 mois	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Décote : PE "mères 3 enfants"

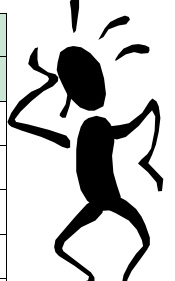
annexe 2



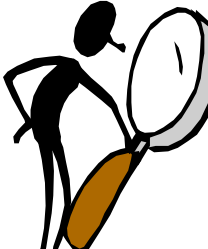
Âge départ en retraite.	Durée assurance						
	36 et -	37	38	39	40	41	41,5
62 a. et avant	25%	22,5%	17,5%	12,5%	7,5%	2,5%	0%
63	20%	20%	17,5%	12,5%	7,5%	2,5%	0%
64	15%	15%	15%	12,5%	7,5%	2,5%	0%
65	10%	10%	10%	10%	7,5%	2,5%	0%
66	5%	5%	5%	5%	5%	2,5%	0%
67	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

PE nées en 1958 et après

Âge départ en retraite.	Durée assurance						
	36 et -	37	38	39	40	41	41,25
61 ans 9 m et avant	25%	21,25%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
62	23,75%	21,25%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
63	18,75%	18,75%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
64	13,75%	13,75%	13,75%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
65	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%	6,25%	1,25%	0%
66	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%	1,25%	0%
66 ans 9 mois	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%



PE nées en 1957



Âge de départ en retraite	Durée assurance						
	36 et -	37	38	39	40	41	41,25
61 ans 6 m et avant	25%	21,25%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
62	22,5%	21,25%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
63	17,5%	17,5%	16,25%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
64	12,5%	12,5%	12,5%	11,25%	6,25%	1,25%	0%
65	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	6,25%	1,25%	0%
66	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	1,25%	0%
66 ans 6 mois	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

PE nées en 1956